

Comité des Fêtes

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LE VIDE GRENIER Du Lundi 06 Avril 2026

A retourner impérativement avant le : 24 mars 2026

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Commune :

Tél Fixe :Port :

Mail :@.....

Pour les particuliers : (cartes nationale d'identité, de passeport, de permis de conduire)

N°

Emplacement	Nb de mètres linéaires	Prix
Halleml	X 4,00€ =.....€
Plein airml	X 2,50€ =.....€
TOTAL =	€	

L'installation se fera de 6h à 8h sur l'emplacement affecté par l'organisateur.

Après 8h30, l'emplacement sera considéré libre si ce dernier reste inoccupé.

Mon emplacement sera deMètre(s) linéaire(s) ; je joins donc mon chèque, ou espèce du

montant Correspondant soit€

Accompagné de ma demande signée et de la photocopie resto-verso de ma pièce d'identité

Ou de l'extrait de mon inscription au registre du commerce.

Le meilleur accueil vous sera réservé.

Je soussigné M. ou Mme.....

Reconnaît avoir pris connaissance du règlement concernant le vide grenier organisé par le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité pour tous dommages résultant notamment d'accidents, vols, dégâts, même partiels qui pourrait survenir sur les parkings

Fait à :leSignature :

Adresse d'envoi : Comité des Fêtes

10 Chemin des Riquets

82500 LARRAZET

Téléphone : 06 32 73 58 43 OU 06 48 51 39 11 (entre 08h et 20h)

REGLEMENT BROCANTE ET VIDE GRENIERS DE LARRAZET

Conditions de participation

1 - La Brocante-vide-greniers organisé par le Comité des Fêtes est ouvert aux particuliers.

2 - Ce vide-greniers aura lieu de **8h00 à 18 h00** :

Le Lundi 06 Avril 2026 à LARRAZET 82500

L'installation se fera de 6h à 8h sur l'emplacement affecté par l'organisateur.

Après 8h30, l'emplacement sera considéré libre si ce dernier reste inoccupé.

3 - Le Comité des Fêtes assure la publicité de ce vide-greniers par voie d'affiches, de presse et distributions de tracts.

4 - Les emplacements seront loués sans tables ni chaises, et seront organisés en fonction de l'arrivée chronologique des demandes.

5 - Conditions d'inscription : **2,50 EUROS le mètre linéaire avec un minimum de 2 mètres en plein air et 4 euros sous la halle** (dans la mesure des places disponibles et sans possibilité de garer le véhicule sous la halle pendant l'évènement).

ATTENTION ! Les réservations ne seront prises en compte qu'après réception du formulaire d'inscription correctement rempli, accompagné du paiement, d'une photocopie de la carte d'identité (ou permis de conduire R.C.) et du présent règlement signé. En aucun cas, la participation ne sera remboursée même en cas d'intempéries, ni en cas de désistement non signalé.

6 - Ces informations seront collationnées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposées en préfecture.

7 - Les organisateurs se réservent le droit de sélectionner les participants. Ceux-ci sont responsables de la provenance et de la vente des objets qu'ils proposent au public.

8 - **Chaque participant particulier s'engage à ne vendre que des objets usagés** (personnels et mobiliers), ce qui exclut la revente d'objets confiés par un commerçant, les stands alimentaires ne seront pas acceptés hormis les stands de friandises. **Il doit attester sur l'honneur qu'il ne participe pas à plus de deux ventes au déballage par année civile.**

9 - Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent donc, de ce fait, être couverts par leur propre assurance.

10 - Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité pour tous dommages résultant notamment d'accidents, vols, dégâts, même partiels qui pourrait survenir sur les parkings

11 - **Respecter le sens de circulation, l'entrée du vide grenier se fera uniquement au niveau du rond-point de la mairie, route de Lavit.**

Règlement à retourner daté et signé pour valider la réservation, avec la mention « lu et approuvé »

Le

A